



**Conseil national
de l'information statistique**

Commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2021

Projet de groupe de travail

L'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture

Proposition de mandat

La mesure statistique des pratiques culturales, et notamment de l'usage des produits phytosanitaires, constitue un enjeu important pour le bien commun et pour l'évaluation des actions du ministère et de la profession dans ces domaines. Dans le cadre de la stratégie *Farm to Fork* et du *Green deal*, la Commission européenne souhaite renforcer la mesure des usages par des données qui deviendraient annuelles plutôt que quinquennales.

Pour établir les indicateurs quinquennaux d'usage des produits phytosanitaires dans le secteur agricole, le service statistique ministériel (SSM) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'appuie sur le dispositif des enquêtes sur les pratiques culturales mises en place dans le cadre du plan Ecophyto. Celles-ci permettent de disposer d'informations précises relatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur les parcelles de culture, et notamment de calculer des IFT (indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires) régionaux et nationaux. Ces enquêtes sont plus larges que la seule mesure des PPP et portent sur plusieurs thèmes, qui peuvent alors être mis en relation dans une analyse globale des pratiques des exploitants agricoles : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturaux, fertilisation, méthodes de lutte alternative, rendements, recours aux outils d'aide à la décision et à la robotique, etc.

Ces enquêtes sont collectées en face-à-face par les enquêteurs gérés par les services statistiques régionaux ; le questionnement dure souvent plus d'une heure car les questions sont assez techniques. Ces enquêtes sont lourdes, complexes et coûteuses.

Une observation des pratiques à des échelles territoriales plus fines et à des fréquences plus élevées permettrait de mieux répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs, pour le pilotage des actions conduites en ce domaine et une meilleure prise en compte des contextes pédo-climatiques et sanitaires locaux de chaque campagne.

Une augmentation de la périodicité des enquêtes sur les pratiques culturales et un accroissement de la taille des échantillons alourdirait la charge de réponse pour les agriculteurs et le coût et la charge de traitement pour le SSP. Or, l'enregistrement des pratiques agricoles dans les logiciels de gestion parcellaire est de plus en plus fréquent chez les agriculteurs. La mobilisation de ces données logicielles pourrait être une alternative à la collecte par questionnaire. Néanmoins les questions de l'accès à ces données, du consentement des agriculteurs et de l'organisation d'une transmission des données doivent être instruites.

Dans ce cadre, le groupe de travail du Cnis a plusieurs objectifs :

- analyser la faisabilité technique de l'utilisation statistique des données enregistrées dans les logiciels ;
- établir le cadre juridique de la transmission de ces données ;
- évaluer et mesurer la charge de travail pour les différents acteurs.

Le groupe de travail fournira un rapport mi-2022. Si possible, le SSM Agriculture aura testé un jeu de données et le rapport donnera ses conclusions quant à une transmission régulière des données à partir de 2023.

Composition prévisionnelle

Président :

Rapporteur : Philippe Sabot (SSM agriculture, chef du projet mobilisation des données logicielles)

Membres :

SSM Agriculture

SSM Environnement

Direction générale de l'alimentation (DGAL)

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)

Association nationale des éditeurs de logiciels agricoles

ISAGRI – éditeur du logiciel Géofolia

SMAG – éditeur du logiciel Atland

Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) – éditeur de MesParcelles

ACTA, réseau des instituts techniques agricoles

Arvalis

Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)

Institut français du vin

Terres Innovia

FNSEA

Jeunes agriculteurs

Confédération paysanne

Coordination rurale

Institut national de la recherche agronomique et environnementale (INRAE)

Office français de la biodiversité